

2026-021

**BUDGET ANNEXE CIAS DÉDIÉ À L'EHPAD  
AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION ERRD 2025**

L'an deux mil vingt-six, le 12 mars, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni à Aime-la-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI.

Sylviane DUCHOSAL est désignée secrétaire de séance.

**Présents :**

Mesdames Michèle BARRIOZ, Brigitte BETRANCOURT, Bernadette CHAMOUSSIN, Sylviane DUCHOSAL, Rose PAVIET  
Monsieur Lucien SPIGARELLI (Président)

**Absents :**

Madame Anne-Marie CHENAL  
Monsieur Thierry MARCHAND MAILLET

**En cours de remplacement :**

Madame Sylvie FONDARD

**Date de publication :** 17 mars 2026 au 17 mai 2026

***Le Président réintègre la salle.***

Le Président rappelle que le Contrat Pluri Annuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) a été conclu avec l'Agence régionale de Santé et le Conseil Départemental de la Savoie le 28 janvier 2022, effectif au 01.01.2022 pour une durée de cinq ans, engendrant des modifications au niveau de la nomenclature et de la décision d'affectation du résultat constaté à la clôture de l'exercice.

Le Président rappelle également que le résultat de la section d'exploitation apparaissant à l'ERRD 2025, sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat constaté à la clôture de l'exercice sans distinction des sections tarifaires.

ERRD 2025/ Section d'exploitation/Ehpad		HEBERGEMENT	DEPENDANCE SOINS	TOTAL
D é p e n s e s	Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	307 329,42 €	61 681,88 €	<b>369 011,30 €</b>
	Groupe II : Dépenses afférentes au personnel	580 458,37 €	1 434 074,98 €	<b>2 014 533,35 €</b>
	Groupe III : Dépenses afférentes à la structure	381 370,85 €	32 589,68 €	<b>413 960,53 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 269 158,64 €</b>	<b>1 528 346,54 €</b>	<b>2 797 505,18 €</b>
R e c e t t e s	Groupe I : Produits de la tarification	1 067 099,55 €	1 172 202,11 €	<b>2 239 301,66 €</b>
	Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	202 500,65 €	362 231,85 €	<b>564 732,50 €</b>
	Groupe III : Produits financiers et produits non encaissables	1 395,86 €	791,53 €	<b>2 187,39 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 270 996,06 €</b>	<b>1 535 225,49 €</b>	<b>2 806 221,55 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2025</b>		<b>1 837,42 €</b>	<b>6 878,95 €</b>	<b>8 716,37 €</b>

Le Président propose au Conseil d'administration d'affecter le résultat d'exploitation de la façon suivante :

- **Affectation de l'excédent constaté de 8 716.37 € au compte 1190-report à nouveau.**

Par suite de cette affectation :

- Le compte 10686 (réserve de compensation des déficits) sera pourvu d'un montant de **92 049.56 € (83 333.19 € + 8 716.37 €)**.

Ceci exposé,

Le Conseil d'Administration,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 6
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 6
- nombre de votes « pour » : 6
- nombre de votes « contre » : 0

Vu la délibération n°2026-019 : approbation du compte de gestion 2025,

Vu la délibération n°2026-020 : approbation ERRD 2025,

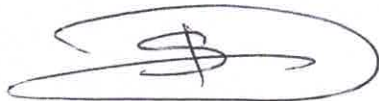
DÉCIDE d'affecter à l'EPRD 2026 le résultat de clôture de l'exercice 2025 comme présenté par le Président.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 12 MARS 2026

Ont signé au registre tous les membres présents.

La secrétaire de séance,

Sylviane DUCHOSAL



Le Président,

Lucien SPIGARELLI



C.I.A.S.  
LE CHALET - BP 60  
73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX